

TERRALÉO



TerraLéo



“ Nous vous accompagnons vers la valorisation de vos biodéchets ! ”



DÉFI

Comment apporter auprès des petites et moyennes entreprises une solution locale à la gestion séparée des biodéchets encore trop peu triés et valorisés ?



SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Environnement, Economie circulaire
- Agriculture, Alimentation
- Services aux entreprises



FORME JURIDIQUE

SCOP SARL



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

TerraLéo souhaite que les biodéchets soient considérés comme une ressource dont les acteurs locaux bénéficient, favorisant ainsi la production d'énergie renouvelable localement, le retour à la terre de la matière organique, ainsi que le développement économique du territoire dans le respect de l'environnement.

Leur objectif : optimiser le tri des ordures ménagères afin de permettre la récupération puis la valorisation des biodéchets, via compostage ou méthanisation, et de favoriser ainsi l'utilisation de l'énergie et de la matière organique produites par des acteurs locaux (collectivités, entreprises, agriculteurs et citoyens), suivant le modèle de l'économie circulaire.

TerraLéo propose un service sur mesure incluant l'accompagnement à la mise en place du tri, la collecte et l'acheminement vers des sites de valorisation adaptés (compostage ou méthanisation).



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Département Seine-Maritime

RÉGION NORMANDIE



CHIFFRES CLÉS

Nombre d'ETP
entre
0 et 10

Chiffre d'affaires
compris entre
**50 et
200 K€**

100
tonnes collectés
en 2019

Près de **8000**
personnes
sensibilisées

40
établissements
de restauration
partenaires



CARACTÈRE EXEMPLAIRE ET/OU INNOVANT

Réponse à un besoin social :

Sensibilisation et accompagnement des structures dans leur démarche de réduction et de gestion des biodéchets.

Lien au territoire :

Dynamise le tissu économique local via des partenariats locaux et la création d'emplois non délocalisables.

Impacts :

Contribution à la lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des déchets des restaurateurs professionnels pour produire une énergie renouvelable.

LEVIERS

- La loi du 01/01/2016 relative à la transition énergétique qui oblige les restaurateurs générant plus de 10 tonnes de biodéchets par an à les collecter séparément à la source et à les valoriser
- Prise de conscience générale sur l'importance de limiter la production de déchets et du gaspillage alimentaire, et de favoriser leur réemploi et/ou valorisation

FREINS

- Maillage territorial de collecte et de traitement des biodéchets peu développé



ÉTAPES DU PROJET

- **2017** : Création de l'association de préfiguration TerraLéo
- **2017/2018** : Lauréat de la Bourse Tremplin, du concours Créactifs et du Prix Pépité France
- **2018** : Transformation de TerraLéo en SCOP SARL et lancement de l'activité
- **2019** : Deux premières embauches



PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

TerraLéo souhaite étendre son activité sur l'ensemble du territoire normand et participer au développement de la filière collecte et valorisation des biodéchets du territoire.



PARTENAIRES

FINANCEURS

- Métropole Rouen Normandie
- Ville de Rouen
- Région Normandie
- France Active Normandie
- Crédit Agricole

TECHNIQUES

- ADRESS
- Région Normandie
- Réseau Rouen Normandie Création
- Pépité Vallée de Seine

RÉSEAUX OU FÉDÉRATIONS D'APPARTENANCE



COORDONNÉES

Adresse : 51 Rue de la République, Seine Créapolis
76250 Déville-lès-Rouen
Mail : info@terraleo.fr - Tél. : 06 69 09 16 73

Site Web : <http://www.terraleo.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/terraleo.normandie/>
LinkedIn : [linkedin.com/company/terraleo](https://www.linkedin.com/company/terraleo)

AVEC LE SOUTIEN DE



ANNÉE DE PRODUCTION : 2019

